

Audit de protection sociale et patrimoniale



La retraite, ça s'anticipe, mais ça ne se calcule pas en un clic !

FEDELEC et AG2R-La Mondiale ont mis en place un partenariat pour permettre aux adhérents de la Fédération de dresser un état des lieux de leur protection sociale. Pourquoi ? Comment ? Entretien avec Laurent COMBEAU, Responsable Partenariats Groupements Professionnels à AG2R-La Mondiale.



Laurent COMBEAU et Héliène FRAVAL, AG2R-La Mondiale

Pourquoi avoir mis en place cet audit ?

Depuis plus de 110 ans, notre Groupe s'est construit pour protéger la vie, la santé, la retraite, les proches, le patrimoine de nos assurés, et rester présent à leurs côtés en toutes circonstances.

Deux facteurs impactent les retraites aujourd'hui. D'une part, l'évolution de l'espérance de vie, qui ne cesse d'augmenter en France et dans le monde. D'autre part, la dégradation du rapport cotisants/retraités : lui ne cesse de diminuer, passant de 4 cotisants pour un retraité en 1960 à 1,8 en 2006 ; les projections estiment ce rapport à 1,4 en 2020 et 1,15 en 2050.

La conjonction de ces deux paramètres a déjà nécessité diverses réformes pour préserver notre système de retraite intergénérationnel : les réformes Balladur en 1993, Fillon en 2003, Woerth en 2010, Touraine en 2013 ont successivement impacté les durées de cotisation et les âges de départ à la retraite des assurés, impliquant perte de droits mais aussi perte de visibilité. 70% des générations qui ont aujourd'hui entre 40 et 45 ans n'auront pas la durée d'assurance nécessaire à l'âge d'ouverture des droits retraites.

Il est néanmoins possible d'optimiser sa situation retraite et nous proposons un modèle d'accompagnement à nos clients, qui pourra être mis en œuvre après une phase d'audit.

De quoi se compose cet audit ?

Il consiste d'abord à se poser les bonnes questions : à quel âge vais-je partir à la retraite ? Puis-je prendre ma retraite avant l'âge légal ? J'ai eu ou élevé des enfants, quelles sont les incidences ? Sous quelles conditions puis-je poursuivre mes activités ? ...

Puis il permet de faire un bilan sur les cotisations, les étapes de la vie professionnelle, les régimes obligatoires et complémentaires de retraite et de prévoyance. Certains points doivent alerter, comme un écart d'âge avec son conjoint, des enfants issus de plusieurs mariages, un début de carrière après 20 ans, un seul revenu dans le foyer, plusieurs statuts, un fort niveau d'imposition ou des revenus supérieurs au plafond de la sécurité sociale (PASS), par exemple. Sont ensuite envisagés les différents scénarios suivant l'âge de cessation d'activité, les leviers fiscaux et sociaux, l'optimisation des régimes facultatifs...

Grâce à cet audit de protection sociale et patrimoniale, le « cotisant » découvre le montant estimatif de ses prestations sociales (retraite, arrêt de travail...) issues de ses régimes obligatoires et complémentaires. Il identifie les carences actuelles de sa protection sociale et patrimoniale, en fonction de sa situation professionnelle et personnelle, de ses besoins et de ses priorités. Il découvre les solutions à sa disposition pour améliorer sa protection sociale, leurs avantages et contraintes, et qui tiennent compte de ses priorités. Il prend connaissance des avantages fiscaux et sociaux propres à sa situation professionnelle et personnelle. Il a donc la possibilité de prendre des décisions en toute connaissance de cause.

Deux rendez-vous d'une heure pour savoir et décider

- Un bilan confidentiel réalisé dans le cadre de l'adhésion à FEDELEC
- Un conseiller expert à vos côtés
- Une visualisation de votre situation actuelle
- Une visualisation de votre situation optimisée
- Un accompagnement selon l'évolution de votre situation